

**Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax**  
**Province de Québec**  
**Canada**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax tenue au Centre Communautaire, 10, rue de l'Église, Sainte-Sophie-d'Halifax, le 14 août 2018, à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Manon Lambert, conseillère  
Christian Daigle, conseiller  
Jean Goulet, conseiller

Formant quorum sous la présidence de Mme Marie-Claude Chouinard, mairesse.

Est également présente Mme Martine Bernier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le début de la séance est retardé car il n'y a pas quorum. La séance débute à 19 h 45 à l'arrivée de M. Jean Goulet.

106-08-18  
Ordre du jour

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉ

107-08-18  
Procès-verbal  
10 juillet

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 10 juillet 2018 soit accepté et que l'on dispense la directrice générale d'en faire la lecture.

ADOPTÉ

108-08-18  
Comptes  
municipaux

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes :

Comptes à ratifier :	22 259,54 \$
Compte à payer :	143 444,50 \$

Total des paiements	165 704,04 \$
---------------------	---------------

ADOPTÉ

109-08-18  
Acceptation  
soumission -  
Réfection du 4<sup>e</sup>  
Rang

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection du 4<sup>e</sup> Rang sont prévus à la programmation de travaux du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions pour les travaux de réfection du 4<sup>e</sup> Rang faite le 8 août 2018 à 10 h 5 au bureau municipal;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de :

<u>Soumissions reçues</u>	<u>Prix incluant taxes</u>
Excavation Marcel Paradis inc.	599 423,54 \$
Sintra inc.	630 154,98 \$
Excavations Tourigny inc.	668 594,66 \$
Pavage Centre-Sud-du-Québec inc.	731 591,67 \$

CONSIDÉRANT que la soumission de l'entreprise Excavation Marcel Paradis inc. s'avère la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité d'adjuger le contrat à Excavation Marcel Paradis inc., pour 599 423,54 \$ incluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue.

ADOPTÉ

110-08-18  
Colloque ADMQ

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser Martine Bernier, directrice générale à participer au colloque de zone 09 Lotbinière-Appalaches de l'Association des directeurs municipaux du Québec, le 13 septembre 2018, à Thetford Mines et de défrayer le coût de l'inscription au montant de 100 \$ et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en effectuer le paiement, ainsi que le remboursement des dépenses afférentes. (02-13000-310)

ADOPTÉ

111-08-18  
Embauche  
responsable  
service de garde  
municipal

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité que Mme Sylvie Martineau soit embauchée comme responsable du service de garde municipal, selon les conditions mentionnées dans le contrat à intervenir entre la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax et cette dernière.

QUE Mme Martine Bernier, directrice générale soit autorisée à signer ledit contrat au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ

112-08-18  
Souper bénéfice –  
Fondation du  
CLSC-CHSLD de  
L'Érable

Il est proposé par Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité de déléguer M. Normand Provencher, conseiller, accompagné de sa conjointe, pour assister au Souper-bénéfice 2018 de la Fondation du CLSC-CHSLD de L'Érable qui aura lieu le 5 septembre 2018 au Complexe Hôtelier Du Pré à Princeville et de défrayer le coût de l'inscription au montant de 100 \$ par personne.

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à procéder au paiement d'une somme totale de 200 \$, ainsi qu'au remboursement des dépenses afférentes, s'il y a lieu. (02-11000-310)

ADOPTÉ

113-08-18  
Soirée  
Reconnaissance  
Loisir Sport  
Centre-du-Québec

Il est proposé par Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité de déléguer Mme Manon Lambert, conseillère et un représentant de la Fadoq de Sainte-Sophie à assister à la Soirée Reconnaissance Loisir Sport Centre-du-Québec qui aura lieu le 20 septembre 2018 au Centre multifonctionnel de Saint-Samuel et d'autoriser la secrétaire-trésorière à procéder au remboursement des dépenses afférentes, s'il y a lieu. (02-11000-310)

ADOPTÉ

114-08-18  
Entente service de  
garde municipal

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité que Mme Marie-Claude Chouinard, mairesse soit autorisée à signer, au nom de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, l'entente à intervenir entre la Commission Scolaire des Bois-Francis, École Marie-Immaculée et la Municipalité pour le service de garde municipal 2018-2019.

ADOPTÉ

115-08-18  
Dérogation  
mineure – 938,  
8<sup>e</sup> Rang Nord

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié le dossier de demande de dérogation mineure (D2018-001), provenant de M. Francis Lemoine et Mme Sarah Bernard visant à permettre la construction d'un bâtiment accessoire de type « garage attaché » d'une superficie de 91,3 m<sup>2</sup>, représentant 80% de l'aire au sol du bâtiment principal alors que le règlement de zonage 31-2016, article 5.2.4.1 prévoit que la superficie ne doit pas excéder 70% de l'aire au sol du bâtiment principal et ne pas excéder 70 m<sup>2</sup>.

ATTENDU QUE l'article 5.2.4.1 du règlement de zonage no 31-2016 prévoit que la superficie ne doit pas excéder 70 % de l'aire au sol du bâtiment principal sans toutefois excéder 70 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE le garage projeté représente 80 % de l'aire au sol et excède de 21,3 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE la résidence projetée est située à ± 45 mètres du chemin public;

ATTENDU QUE le terrain possède une superficie de 7 590 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE l'architecture proposée du bâtiment résidentiel est de style « contemporain »;

ATTENDU QUE le bâtiment a deux étages;

ATTENDU QUE le garage est situé vers l'arrière du terrain par rapport à la résidence et que sa façade avant s'harmonie avec le reste de la résidence;

ATTENDU QUE les portes de garages sont situées sur le côté latéral;

ATTENDU QU'il ne semble pas y avoir de préjudice aux voisins ;

ATTENDU QU'il y a possibilité d'appliquer les dispositions de dérogation mineure dans ce cas;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande unanimement au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation sans condition particulière.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter cette demande de dérogation mineure selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

ADOPTÉ

116-08-18  
Demande CPTAQ  
– Maisons  
Conteneur  
Highcube inc.

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a pris connaissance de la demande de Maisons Conteneur Highcube inc. laquelle consiste au désir d'utiliser les bâtiments actuels comme une usine afin de construire des maisons modulaires (maison conteneur);

ATTENDU QUE la demande se situe sur une partie du lot 949-P, 950-P et 951-P du cadastre Canton d'Halifax;

ATTENDU la superficie visée par la présente demande d'autorisation;

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Municipalité doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par le demandeur;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la Municipalité à la commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation;

ATTENDU QUE le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants faisant l'objet de la demande se caractérise par des sols de classe 4 et 3, selon la carte et la classification des sols selon leurs aptitudes à la production agricole de l'Inventaire des Terres du Canada (ARDA), et ayant des contraintes de relief (T) et de pierrosité (P);

ATTENDU QU'il y a aucun impact sur les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture car le projet touche seulement l'utilisation de bâtiments existants ayant des droits acquis reconnus (dossier 350 418);

ATTENDU QU'il y aura aucune conséquence négative sur les activités agricoles déjà existantes et futures car la demande vise une modification de l'usage du bâtiment existant (possédant des droits acquis);

ATTENDU QU'il y a peu de contraintes et d'effets résultant des lois et règlement en matière environnementale et plus particulièrement pour les établissements de production animale. Le bâtiment d'élevage le plus près se situe à environ 345 mètres de distance au nord-ouest;

ATTENDU QU'en raison de la demande, soit l'utilisation commerciale / industrielle d'un bâtiment, il n'y a pas d'autre emplacement disponible de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture;

ATTENDU QUE l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne sera pas affectée en raison de l'usage actuel du bâtiment ainsi que le terrain, ne causant pas d'incompatibilité avec le milieu environnant;

ATTENDU QUE la demande n'aura pas d'effet néfaste sur la préservation, pour l'agriculture, des ressources d'eau et de sol sur le territoire de la municipalité locale et de la région;

ATTENDU QUE la nature de la demande ne crée pas d'impact négatif sur la constitution foncière pour y pratiquer l'agriculture;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax appuie la demande soumise par Maisons Conteneur Highcube inc. auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉ

117-08-18  
Modification  
résolution  
90-06-08

CONSIDÉRANT que la réalisation du projet Vacances-Famille de la Table des Ressources Enfance-Famille de L'Érable est, depuis le 1<sup>er</sup> avril, sous la responsabilité d'ORAPÉ;

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité de modifier la résolution 90-06-18 en remplaçant le nom de la Table des Ressources Enfance-Famille de L'Érable par celui d'ORAPÉ et d'autoriser la secrétaire-trésorière à annuler le chèque déjà émis et à émettre un nouveau chèque.

ADOPTÉ

118-08-18  
Tarifs service de  
garde

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter la grille tarifaire suivante du service de garde municipal pour l'année scolaire 2018-2019.

		Tarifs		
		Matin 7h30 à 8h55	Après-midi 15h55 à 17h30	Pédagogique 7h30 à 17h30
Régulier	4 jours et plus par semaine	4,25 \$	4,25 \$	18 \$
Sporadique	3 jours et moins par semaine	4,75 \$	4,75 \$	22 \$

ADOPTÉ

119-08-18  
Marquage de  
chaussée

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité d'adjuger le contrat de marquage de chaussée avec peinture au latex à Durand Marquage associés inc. au coût de 5 346 \$ excluant les taxes applicables pour une quantité approximative de 29,7 km de ligne axiale. (p.c. 02-32000-521)

ADOPTÉ

120-08-18  
Scellement de  
fissures

Il est proposé par Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité d'adjuger le contrat de scellement de fissures à Pavage Veilleux (1990) inc. au coût de 10 000 \$ excluant les taxes applicables pour une quantité approximative de 5 405 mètres linéaires de fissures à colmater, le tout conformément à leur soumission du 13 août 2018. (p.c. 02-32000-521)

ADOPTÉ

121-08-18  
Levée  
de la séance

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 h 30.

ADOPTÉ

Je, Marie-Claude Chouinard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Marie-Claude Chouinard  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Martine Bernier  
Directrice générale et secrétaire-trésorière